



**S Y N D I C A T
D É P A R T E M E N T A L
D ' É N E R G I E D E L A
H A U T E G A R O N N E**

**DECISION DU BUREAU
Séance du 03 mars 2022.**

Date de la convocation : 23 février 2022
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 11
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le jeudi 3 mars 2022
Les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis à la salle du Confluent
6 Rue de l'Hôtel de Ville à Portet-sur-Garonne
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Étaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs Jean-Jacques ALMERO, Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Patrick BOUBE, Max CAZARRE, Philippe FUSEAU, Marc LASSERRE, Marc MENGAUD, Thierry SAVIGNY, et Thierry SUAUD.

Étaient absents excusés : Mesdames Jennifer COURTOIS PERISSE, Anne Marie FEVRIER, Martine FRITIERE, Messieurs Guillaume DEBEAURAIN, Raoul RASPEAU, Patrice RIVAL, et Claude SARRALIE.

Pouvoir : Madame Martine FRITIERE donne pouvoir à Monsieur Thierry SUAUD.

Décision n°BU202208 : Partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Nomenclature : 8.4 (Aménagement du territoire)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry SAVIGNY **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020 par laquelle le Comité Syndical a donné délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public ;

Considérant l'exposé du Président rappelant les éléments de la note de synthèse adressée aux membres du Bureau avec la convocation, notamment :

- Le programme « Service Public Local de l'Énergie » pour 2022-2026, présenté lors de la réunion du Comité Syndical du 28 janvier dernier, qui prévoit notamment d'accélérer la transition écologique de nos territoires grâce à un nouveau modèle d'éclairage public et de nouveaux programmes de travaux pour lutter contre la pollution lumineuse. Ce programme prévoit également la construction de nouveaux partenariats avec des acteurs impliqués dans la transition écologique.
- Dans ce cadre, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et le SDEHG, pourraient conclure un partenariat en vue de s'inscrire dans la transition écologique à l'échelle du département tout en jouant pleinement leurs rôles respectifs en matière d'aménagement du territoire, d'aide aux communes et de péréquation territoriale.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, à l'unanimité des membres présents :

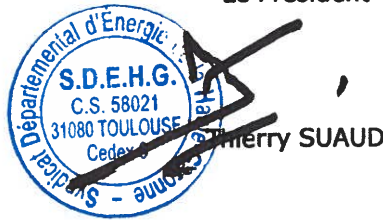
Article 1 : Approuve le principe d'un partenariat entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et le SDEHG en vue de s'inscrire dans la transition écologique à l'échelle du département de la Haute-Garonne.

Article 2 : Mandate Monsieur le Président pour engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce partenariat.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Vu et affiché à la porte du SDEHG,
Le

Résultat du vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>